

## **BUDGET PRIMITIF 2020**

### **BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif 2020 (BP) du budget annexe du fossoyage.

Le budget s'équilibre à hauteur de 9 000 € et ne concerne que la section de fonctionnement.

Les prévisions de recettes sont constituées des frais de fossoyage (chapitre 70). Elles servent à financer les charges à caractère général (chapitre 011).

En section d'investissement, il n'y a pas de prévision pour l'exercice 2020.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- de se prononcer sur le budget primitif 2020 du budget annexe du fossoyage ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire à 9 000 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

---

**Affaire suivie par la Direction des Finances**

**BUDGET PRIMITIF 2020**  
**BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**  
**ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE**

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

**Recettes (en euros)**

CHAPITRES	BP 2020
<b>Opérations réelles</b>	
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	9 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>9 000,00</i>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 000,00</b>

**Dépenses (en euros)**

CHAPITRES	BP 2020
<b>Opérations réelles</b>	
011 – Charges à caractère général	9 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>9 000,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 000,00</b>

■ En section d'investissement, il n'y a pas de prévision pour l'exercice 2020.